Fonds d'indemnisation des habitants

mercredi 1 avril 2020



Les mesures de confinement mises en place pour lutter contre la propagation du Covid-19 impactent fortement l'ensemble de la population.

Ce sont des milliers de salariés, d'artisans, d'auto- entrepreneurs, d'intermittents du spectacle ou encore de dirigeants de TPE qui voient aujourd'hui leur équilibre financier bouleversé.

Car malgré cette situation, chacun d'entre eux doit continuer d'assurer le paiement de son loyer ou le remboursement de ses mensualités d'emprunt, de ses charges locatives ou d'appels de fonds de copropriétaires, de ses abonnements d'eau, de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone, etc.

Dans ces conditions et pour éviter d'augmenter les risques de précarisation d'une grande partie de la population, la Confédération Nationale du Logement demande :

- Le moratoire des loyers ou tout du moins une souplesse dans le versement à travers l'étalement ou le report des échéances.
- La création d'un fonds d'indemnisation des habitants, alimenté par les amendes infligées pour non-respect des règles du confinement et par une taxation spécifique des plateformes de commerce en ligne et grands groupes (distribution) qui voient leur chiffre d'affaire exploser avec la crise sanitaire actuelle.

Pour signer, rendez-vous sur le site de la CNL

ou sur: http://chng.it/dw86pfWw



En cette période difficile pour de nombre d'entre nous, soyons solidaires, militants et citoyens !